

PROCHE,
ACTIF,
humain !

SNAP



CPSRR

Commission Paritaire de Suivi des
Régimes de Retraite

Réunion du 26 juin 2024

VOS REPRESENTANTS
SNAP

Frédéric PICHON DE BURY
fred.pichondebury@francetravail.fr

Sophie GRIL
sophie.gril@francetravail.fr

Laura BOZZONE
laura.bozzone@francetravail.fr

SNAP Contrat Régime de retraite surcomplémentaire (régime fermé)

Conformément à ce qui avait été annoncé dès l'année dernière, l'ensemble des frais liés au contrat sont désormais prélevés sur le fonds collectif, même pour les comptes individuels.

Le rapport d'Arial CNP fait état de moins de sorties en 2023 qu'en 2022, avec 385 départs en retraite en 2023 contre 455 en 2022. Il y a également une proportion plus importante de rentes versées en une seule fois. Sur les 385 départs en retraite, environ 1/3 sont une sortie en petite rente.

On constate une baisse très marquante des décès et rachats exceptionnels.

On constatait, au 31/12/2023, 8 463 comptes actifs (dont 1 695 de plus de 62 ans) et 7 730 rentes en cours.

Le retard de gestion d'ARIAL CNP semble avoir été résorbé.

Aucun versement n'a été réalisé par Pôle Emploi, au titre de 2023, mais une prime de 20 M€ brut a été comptabilisée le 02/01/2024.

L'effet de la réforme des retraites n'est pas calculé en détails par l'assureur, qui se laisse le temps de constater les changements engendrés sur plusieurs années, avant de les projeter. Toutefois on sait pouvoir s'attendre à un décalage de l'âge de départ à la retraite dans le temps et donc à un léger gain technique. En effet, les rentes étant liquidées plus tard, elles seront versées statistiquement moins longtemps.



RÉUNION DU 26 juin 2024



Le taux financier brut dégagé en 2023 sur le portefeuille des rentes CNP dans lequel se trouve le contrat Pôle Emploi s'établit à 3,53 % (contre 2,80 % en 2022 ; après 2,60 % en 2021 et 2020). Cette remontée du taux de rendement servi en 2022 est **supérieure à la pratique de marché** constatée.

Concernant les investissements réalisés par l'assureur dans le cadre de ce contrat, on constate que la durée du passif a été mal évaluée et qu'ARIAL CNP a acheté des titres sur une très longue durée. Ceci étant, ils ont eu besoin de céder des titres à l'automne 2023 pour perdre le moins possible, quand les taux étaient les moins défavorables.

Il en ressort tout de même des moins-values conséquentes que le **SNAP** a soulignées.



Contrat Régime de retraite supplémentaire (régime ouvert)

On constate pour ce régime 80 à 90% de sorties en versement unique. Or la méthode de calcul du capital versé employée par l'assureur, présente un risque d'inexactitude. Suite à l'alerte de l'actuaire sur ce point, la Direction a obtenu que l'assureur adopte une autre méthode de calcul, plus fiable et conventionnelle.

Au lieu de calculer le montant à verser selon le poids de l'individu dans le régime - méthode actuelle donnant un résultat assez volatile, pouvant être à la hausse ou à la baisse – l'assureur va désormais calculer de la façon suivante :

- On verse à l'individu qui quitte le régime la somme des cotisations versées sur son compte individuel de retraite, revalorisées (toujours positivement) chaque année.

Cette évolution permettrait donc une meilleure évaluation des engagements du Régime, et une **fiabilisation du pilotage de la richesse distribuable**, notamment entre revalorisation des rentes et des prestations en capital.

Le taux de couverture calculé par CNP Retraite au 31/12/2023 s'élève à 128,0 %.

Pour rappel, le tarif 2024 du régime supplémentaire de retraite « ouvert » a été approuvé le 9 février 2024 au cours de la réunion extraordinaire de la Commission Paritaire de Suivi des Régimes de Retraites:

- **Valeur d'acquisition au 01/01/2024 : 4,2576 € ;**
- **Valeur de service au 01/01/2024 : 0,1910 € ;**

Concernant la gestion administrative, au 31/12/23 le régime comptait 782 affiliés de moins qu'en 2022. La majorité des prestations traitées au cours de l'exercice concerne des sorties pour bénéficier de rentes. En raison de l'évolution du seuil d'inscriptibilité, une majorité de sorties sous forme de capital unique (534) est constatée.

Plus des trois quarts des rentes sont payées mensuellement. Les allocataires sont majoritairement âgés de 66 à 75 ans et comptent une proportion importante de personnes âgées de 75 ans. Le montant annuel moyen des rentes viagères représente 600 euros bruts, et plus de 58 % des allocataires perçoivent entre 500 et 1 000 euros.

En matière de suivi de la déshérence, le suivi de 13 dossiers dépasse un an, et les NPAI passent de 3933 à 3244. L'administration fiscale pouvant désormais être interrogée pour récupérer l'adresse de personnes ayant dépassé l'âge du départ en retraite, ces résultats évolueront.

PROCHE,
ACTIF,
humain !

Syndicat National du Personnel de France Travail

syndicat.snap@francetravail.fr

Je scanne, j'adhère !



SNAP



RÉUNION DU 26 juin 2024



Le déploiement de l'espace client numérique s'est déroulé graduellement entre octobre et novembre et a bénéficié d'un accompagnement. Environ 5000 comptes ont été créés, sur un total de près de 28000 personnes, et une nouvelle campagne débute.

D'un point de vue financier, l'assureur reconnaît que des moins-values sont parfois réalisées. Lorsqu'un achat inopportun est effectué, il vaut effectivement mieux vendre avant que la situation empire. La poche de diversification enregistre néanmoins une plus-value nette de 2,7 millions d'euros.

Questions SNAP concernant les 2 régimes :

- Est-ce que ce contrat figure dans le GIP info Retraite ?
 - Oui pour le régime ouvert : il l'est dans la rubrique « Mon épargne retraite »
 - Non pas encore pour le régime fermé
- Les données chiffrées présentées dans le relevé annuel du régime ouvert reçu par courrier sont erronées, le **SNAP** demande que les relevés annuels soient envoyés après la commission de mi-année afin que les corrections aient pu être faites
 - Accord de CNP et de la Direction pour cette demande.
- Le **SNAP** avait demandé et obtenu le formulaire définitif au moyen duquel les individus choisiront entre rente et liquidation en capital.
- Le **SNAP** a également réitéré sa demande de connaître en détails les impacts de la réforme des retraites surtout sur le régime ouvert. Affaire à suivre.

Prochain groupe de travail CPSRR, le 3 décembre, CPSRR le mercredi 18 décembre.

L'équipe du SNAP présent à la CPSRR reste disponible pour répondre à vos éventuelles interrogations/questions.

PROCHE,
ACTIF,
humain !

Syndicat National du Personnel de France Travail

syndicat.snap@francetravail.fr



Je scanne, j'adhère !

SNAP